

## PREMIERS PAS EN MATERNELLE

Votre enfant va quitter la “bulle familiale” et faire ses premiers pas sans papa et maman. C’est un moment important pour l’enfant comme pour les parents. C’est sa première expérience sociale.

Complémentaire de l’éducation familiale et préparatoire à la scolarité élémentaire, la maternelle est un lieu de rencontres, d’échanges et de découvertes.

L’objectif est de préparer votre “petit bout” à la vie en classe et en société.

Son but : “devenir grand”, permettre à votre enfant de faire des expériences et des apprentissages.

### CONSEIL :

C’est sa première rentrée : parlez-lui de son école, de la maîtresse et des copains qu’il va découvrir ; sécurisez votre enfant au maximum.

Le jour de la rentrée, ne vous attardez pas !

## I. - L'ORGANISATION DE L'ECOLE MATERNELLE

- Les enseignants sont responsables de l’observation des enfants, et de la conduite des activités. Tout ce qui permet la construction, la mise en oeuvre et l’évaluation d’un projet pédagogique relève de la responsabilité du directeur et de l’équipe pédagogique. Ils sont assistés dans les tâches de la vie quotidienne par des ASEM.

- Les élèves sont répartis en 3 sections suivant leur âge. Des problèmes d’effectifs peuvent déséquilibrer la répartition par tranche d’âge

CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	
CE 1 CP Grande section de maternelle Instruction obligatoire à 6 ans	La durée passée par un élève dans l’ensemble des cycles 2 et 3 peut être allongée ou réduite d’un an. NB : Avec la mise en place des cycles, le passage anticipé au CP ne se justifie plus
CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS	
Grande section : 5-6 ans Moyenne section : 4-5 ans Petite section : 2-3-4 ans	La grande section est déjà l’amorce du cycle des apprentissages fondamentaux



2 ANS : ENTREE A LA MATERNELLE

## II. - QUEL EST LE PROGRAMME A L'ECOLE MATERNELLE ?

L’école maternelle structure ses enseignements en grands domaines d’activités :

- **VIVRE ENSEMBLE :**  
apprendre à accepter et respecter les règles de la vie en société.
- **APPRENDRE A CONSTRUIRE SON LANGAGE :**  
prendre conscience des différents sons (écoute et langage oral)
- **S’INITIER AU MONDE DE L’ECRIT :**  
exercices de copies de formes régulières et apprentissage de l’alphabet.
- **AGIR DANS LE MONDE :**  
observer et explorer son environnement - utiliser son corps ou des objets (exploration motrice)
- **CLASSER, DENOMBRER, MESURER OU RECONNAITRE :**  
approche du nombre - reconnaître des formes - se repérer dans l’espace et dans le temps.

Les activités proposées ont pour but de conduire l’enfant à exercer et à développer ses capacités motrices, affectives, relationnelles et intellectuelles.

La curiosité et l’envie de connaître, l’affirmation de soi, le respect des autres, l’autonomie sont autant de comportements qui sont sans cesse encouragés.

La durée moyenne de la semaine scolaire est fixée à 26 heures.

En petite section, l’après-midi est en partie consacré à la sieste.

La grande section tient une place particulière, car c’est la classe charnière avec le cycle des apprentissages fondamentaux.

## III. - LES RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

Il est indispensable que l’école maternelle soit ouverte aux familles et entretienne avec elles des relations de confiance.

### Réunion d’information :

Dans la plupart des écoles maternelles, les enseignants organisent au niveau de chaque classe ou au niveau de l’école, une réunion d’information et /ou une journée portes ouvertes sur la vie de l’école et sur les différentes activités. **Ne les manquez pas.**

**Livret scolaire :** un livret scolaire est constitué pour chaque élève. Il est régulièrement communiqué aux parents. Il sert aussi d’instrument de liaison entre les maîtres.

**Entretiens individuels :** les entretiens avec l’instituteur ou l’institutrice vous permettent de vérifier que votre enfant s’adapte bien à sa nouvelle vie, s’intègre bien au groupe. C’est aussi l’occasion de confronter vos observations avec celles de l’enseignant pour déceler d’éventuelles difficultés, trouble de l’audition, défauts de prononciation, confusion des sons, troubles de la vue.



**U.N.A.A.P.E.**  
**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AUTONOMES**  
**DE PARENTS D'ÉLÈVES**  
Reconnue d'Utilité publique

42, rue Carvès - 92120 MONTROUGE - Tél. 01.40.92.16.61 - Fax 01.40.92.96.95  
Mail : adm.unaape@club-intenet.fr - Site : www.unaape.asso.fr

**Participation des parents à la vie scolaire** : les parents sont de plus en plus associés à la vie de l'école. Ils peuvent animer des ateliers, apporter leur aide pour les travaux manuels, accompagner les classes lors des séances de piscine, de patinoire, etc. Ils participent à la vie de l'école par l'intermédiaire du CONSEIL D'ECOLE. Ils élisent des représentants qui constituent le «Comité des Parents». Le conseil d'école doit être consulté sur le projet d'école, la cantine, les transports scolaires, les classes de nature, les activités péri et post-scolaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité. Il établit le règlement intérieur qui régit la vie scolaire. Celui-ci est affiché dans l'école.

**Garderies** : certaines municipalités organisent et financent des garderies du matin ou du soir. Là où elles n'existent pas et en cas de nécessité, des parents pourront l'organiser dans les locaux de l'école avec l'accord du Conseil d'Ecole et après avoir passé une convention avec la municipalité. Nous pouvons vous aider à mettre au point cette structure.

#### **IV - ASSIDUITE**

L'école maternelle, à la différence de l'école élémentaire, n'est pas obligatoire. Cependant, une fréquentation régulière est souhaitable. Si votre enfant doit s'absenter pour un certain temps, ou certains jours, informez-en son instituteur ou son institutrice. Le règlement intérieur de l'école peut prévoir la présentation d'un certificat médical lorsque l'enfant a contracté une maladie contagieuse .

#### **V. - LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

Les objectifs des associations de parents d'élèves sont :

- \* la défense des intérêts éducatifs et matériels de l'enfant,
- \* l'information des familles et la représentation de celles-ci auprès de l'administration scolaire et des pouvoirs publics en général.

Elles ont la possibilité de proposer des assurances scolaires. **II N'EXISTE PAS D'ASSURANCE PROPRE A L'ECOLE.** Vous êtes **LIBRE** de choisir l'assurance et l'association de parents d'élèves qui correspondent le mieux aux principes que vous vous faites de l'éducation de vos enfants.

**L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AUTONOMES DE PARENTS D'ELEVES (U.N.A.A.P.E.)** espère avoir répondu à vos principales préoccupations pour l'entrée de votre enfant en maternelle et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

## **GUIDE**

### **PREMIERS PAS EN MATERNELLE**



**Votre association locale :**